

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE et handicap



L'article 47 : les nouveautés

L'article 47 de loi handicap 2005-102 fixe les obligations en matière d'**accessibilité numérique**. Une Directive européenne publiée le 26 octobre 2016 a apporté de **nouvelles obligations**, transposées en droit français le **7 septembre 2018**. Tour d'horizon de ces obligations...

Qui est concerné ?



SECTEUR PUBLIC

- ▶ **Personnes morales de droit public**
sauf médias audiovisuels
- ▶ **Personnes morales de droit privé**
avec Délégation Service Public



INTÉRÊT GÉNÉRAL

- ▶ **Personnes morales de droit privé à but non lucratif**
avec mission d'intérêt général
+ *Service essentiel au public*
et/ou Services pour personnes handicapées



GRANDES ENTREPRISES

Chiffres d'affaires \geq 250 millions €

Quelles sont les obligations ?



PERMETTRE L'ACCÈS

- ▶ à tout type d'information sous forme numérique
- ▶ supports concernés : sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, progiciels et mobilier urbain numérique



INFORMER / RENDRE PUBLIC

- ▶ déclaration d'accessibilité
- ▶ schéma pluriannuel sur 3 ans
- ▶ plan d'actions annuel
- ▶ mention clairement visible précisant le niveau de conformité aux règles d'accessibilité



ÉCOUTER / DIALOGUER

- ▶ permettre facilement aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité

Que risque t-on ?

Jusqu'à **25 000€***



d'amende par an si aucune publication n'est faite

Refus d'aménagement raisonnable = discrimination

*Plafond baissé à 20 000 € par le décret du 24 juillet 2019.

Les dates à retenir

Directive Accessibilité Web UE 2016/2102 :



- ▶ **janvier-décembre 2020** : 1^{er} contrôle annuel des sites internet
- ▶ **juillet-décembre 2021** : 1^{er} contrôle annuel des applications mobiles
- ▶ **23 décembre 2021** : 1^{er} rapport de la France à la Commission



© CC BY-SA **koena.net**

Koena est une startup sociale qui œuvre à démocratiser l'accessibilité numérique : expertise, conseil, formation, médiation.
Contactez-nous : 09 72 63 21 28 / aloha@koena.net